

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MARS
MOLINES EN QUEYRAS**

Présents : EYMEOD Valérie, LEMENACH Arielle, MARTIN Francis, POUGEOL Anne, HOFFMANN Jean Paul, LAGET François

Absents : FANTINI Damien, MORETTON Sébastien, CHAIX Magali, BLANC DEBRUNE Catherine, LOY Thierry

Secrétaire de séance : LEMENACH Arielle

1/ Approbation du compte rendu du 26 février 2018

Monsieur le Maire présente le compte rendu du Conseil Municipal de la séance du 26 février 2018 joint aux convocations de la présente séance.

Vote : pour à l'unanimité

2/ Examen du Compte de gestion 2017 de M. le Trésorier (budget commune)

Le Compte de Gestion du budget commune, dressé pour l'exercice 2017, par Monsieur Le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part

Le conseil municipal décide d'approuver le Compte de Gestion du budget commune

Vote : unanimité

3/ Examen du Compte de gestion 2017 de M. le Trésorier (budget eau)

Le Compte de Gestion du budget eau, dressé pour l'exercice 2017, par Monsieur Le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part

Le conseil municipal décide d'approuver le Compte de Gestion du budget eau

Vote : unanimité

4/ Compte administratif eau 2017

Sous la présidence d'EYMEOD Valérie, afin de délibérer sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Monsieur le Maire

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT
Résultats reportés 2016				49 115.03		49 115.03
Opérations exercice 2017	44 438.57	95 234.55	41 221.66	109 943.10	85 660.23	205 177.65
RESULTAT DE L'EXERCICE 2017		50 795.98		68 721.44		119 517.42
Restes à réaliser			30 000	0	30 000	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT						50 795.98

Le conseil municipal décide d'approuver le Compte administratif 2017 du budget de l'eau, M le Maire ne prend pas part au vote

5/Compte administratif commune 2017

Sous la présidence d'EYMEOD Valérie, afin de délibérer sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Monsieur le Maire

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT
Résultats reportés 2016				235 451.45		235 451.45
Opérations exercice 2017	937 193.52	1 136 684.95	487 604.45	439 069.90	1 424 797.97	1 576 987.85
RESULTAT DE L'EXERCICE 2017		199 491.43	49 534.55			149 956.98
Restes à réaliser			117 000	87 000	30 000	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT						

Le conseil municipal décide d'approuver le Compte administratif 2017 du budget de l'eau, M le Maire ne prend pas part au vote

6/- Affectation du résultat d'exploitation 2017 budget commune

Considérant la régularité des opérations, statuant sur l'affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2017, Constatant que le compte administratif présente un excédent d'exploitation de 199 491.43 € décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit : Recette investissement – Article 1068 : 199 491.43 €
Vote : unanimité

7/ Affectation du résultat d'exploitation 2017 budget eau

Considérant la régularité des opérations, statuant sur l'affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2017, Constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 50 795.98 € décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit : Recette investissement – Article 1068 : 50 795.98 €
Vote : unanimité

8/ Budget commune -reste à réaliser

Monsieur le Maire rend compte aux membres du Conseil Municipal de la nécessité d'assurer les mandatements des dépenses engagées au cours des derniers mois, prévu sur l'exercice 2017 sans attendre le vote du budget primitif du nouvel exercice et propose de reporter les dépenses d'investissement sur l'exercice 2018
Dépenses : 117 000 €
Recettes : 87 000 €
Vote : unanimité

9/ Budget eau – reste à réaliser

Monsieur le Maire rend compte aux membres du Conseil Municipal de la nécessité d'assurer les mandatements des dépenses engagées au cours des derniers mois, prévu sur l'exercice 2017 sans attendre le vote du budget primitif du nouvel exercice et propose de reporter les dépenses d'investissement sur l'exercice 2018
Dépenses : 30 000 €
Recettes : 0 €
Vote : unanimité

10/ Budget commune Vote budget primitif 2018

Monsieur le Maire présente le budget primitif de la commune pour l'exercice 2018. Après explication des différentes imputations, le conseil municipal décide d'adopter le budget primitif de la commune pour l'exercice 2018.
Vote : unanimité

11/ Budget Eau vote budget primitif 2018

Monsieur le Maire présente le budget primitif de l'eau pour l'exercice 2018. Après explication des différentes imputations, le conseil municipal décide d'adopter le budget primitif de l'eau pour l'exercice 2018.
Vote : unanimité

12/ Vote des taux d'imposition 2018

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de fixer les taux des différentes taxes pour l'exercice 2018, compte tenu des montants des transferts de compétences. Il propose de retenir les taux suivants :

- Taxe d'habitation : 23.92 %
 - Taxe foncière bâtie : 27.58 %
 - Taxe foncière non bâtie : 92.55%
- Vote : unanimité

13/ convention cadre CNFPT

Monsieur le Maire rappelle que la convention cadre permet, si besoin, aux agents de suivre des formations payantes en cours d'année. Elle fixe les tarifs de ces formations et il est nécessaire de la renouveler pour l'année 2018

Pour à l'unanimité.

14/ Demande de subvention du Lycée Honoré Romane pour un voyage scolaire

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le lycée Honoré Romane d'Embrun a fait une demande de subvention. Il s'agit d'un voyage en Irlande pour les élèves de première, du 30 mars au 6 avril 2018. Le cout du voyage s'élève à 371€ par élève.

Une partie sera financée par des actions menées par les élèves, une autre par la Maison des Lycéens. Il propose d'octroyer une subvention de 50€ pour l'élève concerné.

Vote : unanimité

15/ Renouvellement convention « Calhaura Soliha »

Monsieur le Maire expose qu'il convient de renouveler, au titre de l'année 2018, la convention avec l'association « Calhaura Soliha » pour la mission « bureau de l'habitat » qui correspond à l'animation de l'opération « façade / toiture ».

Il rappelle que cette opération vise à requalifier le bâti ancien pour offrir un cadre de vie harmonieux aux habitants et aux visiteurs.

Il rappelle que l'équipe en charge de l'opération « façades-toitures » sera également à l'écoute des administrés au sujet des travaux d'amélioration de leur logement.

Vote : unanimité

16/ Contrats d'assurance risques statutaires

Monsieur le Maire rappelle l'objet et le contexte du contrat d'assurance statutaire. Cette garantie permet de couvrir les risques de décès, accident du travail, maladie ordinaire, longue maladie/maladie de longue durée, maternité, paternité, adoption, des agents municipaux selon leurs catégories.

Vote Pour à l'unanimité

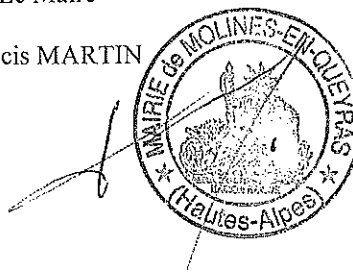
Questions diverses

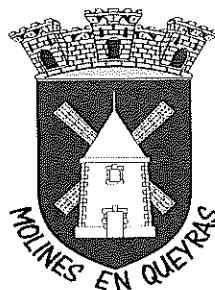
- Projet de fusion avec la commune de Saint Véran : un Audit des 2 communes par un bureau d'études permettrait d'avoir une analyse objective des caractéristiques des deux collectivités.
- Ancienne école de Fontgillarde : des personnes seraient intéressées pour en faire l'acquisition. Le conseil est favorable à cette demande. Une estimation sera demandée aux services des domaines.
- Stade de Slalom : en lien avec l'ESF, le montage du dossier est prévu
- Organisation d'un slalom en nocturne, pour la fin de saison 2018
- Prise de Fonction pour la nouvelle directrice de l'Office du Tourisme
- Avenir des écoles du Queyras : maintien de certains postes si la fusion des écoles dans certaines communes du Queyras est entérinée.
- Pas de l'Ours : la route bouge- fermeture de la route et mise en place de la route de secours
- Régie des remontées mécaniques : le chiffre d'affaire devrait être le même chiffre que l'an dernier

Fin de la séance à 18h30

Le Maire

Francis MARTIN





COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MARS MOLINES EN QUEYRAS

Présents : EYMEOD Valérie, LEMENACH Arielle, MARTIN Francis, POUGEOL Anne, HOFFMANN Jean Paul, LAGET François
Absents : FANTINI Damien, MORETTON Sébastien, CHAIX Magali, BLANC DEBRUNE Catherine, LOY Thierry

Secrétaire de séance : LEMENACH Arielle

1/ Approbation du compte rendu du 26 février 2018

Monsieur le Maire présente le compte rendu du Conseil Municipal de la séance du 26 février 2018 joint aux convocations de la présente séance.

Vote : pour à l'unanimité

2/ Examen du Compte de gestion 2017 de M. le Trésorier (budget commune)

Le Compte de Gestion du budget commune, dressé pour l'exercice 2017, par Monsieur Le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part

Le conseil municipal décide d'approuver le Compte de Gestion du budget commune

Vote : unanimité

3/ Examen du Compte de gestion 2017 de M. le Trésorier (budget eau)

Le Compte de Gestion du budget eau, dressé pour l'exercice 2017, par Monsieur Le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part

Le conseil municipal décide d'approuver le Compte de Gestion du budget eau

Vote : unanimité

4/ Compte administratif eau 2017

Sous la présidence d'EYMEOD Valérie, afin de délibérer sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Monsieur le Maire

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT
Résultats reportés 2016				49 115.03		49 115.03
Opérations exercice 2017	44 438.57	95 234.55	41 221.66	109 943.10	85 660.23	205 177.65
RESULTAT DE L'EXERCICE 2017		50 795.98		68 721.44		119 517.42
Restes à réaliser			30 000	0	30 000	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT						50 795.98

Le conseil municipal décide d'approuver le Compte administratif 2017 du budget de l'eau, M le Maire ne prend pas part au vote

5/ Compte administratif commune 2017

Sous la présidence d'EYMEOD Valérie, afin de délibérer sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Monsieur le Maire

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT
Résultats reportés 2016				235 451.45		235 451.45
Opérations exercice 2017	937 193.52	1 136 684.95	487 604.45	439 069.90	1 424 797.97	1 576 987.85
RESULTAT DE L'EXERCICE 2017		199 491.43	49 534.55			149 956.98
Restes à réaliser			117 000	87 000	30 000	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT						

Le conseil municipal décide d'approuver le Compte administratif 2017 du budget de l'eau, M le Maire ne prend pas part au vote

6/- Affectation du résultat d'exploitation 2017 budget commune

Considérant la régularité des opérations, statuant sur l'affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2017, Constatant que le compte administratif présente un excédent d'exploitation de 199 491.43 € décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit : Recette investissement – Article 1068 : 199 491.43 €
Vote : unanimité

7/ Affectation du résultat d'exploitation 2017 budget eau

Considérant la régularité des opérations, statuant sur l'affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2017, Constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 50 795.98 € décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit : Recette investissement – Article 1068 : 50 795.98 €
Vote : unanimité

8/ Budget commune -reste à réaliser

Monsieur le Maire rend compte aux membres du Conseil Municipal de la nécessité d'assurer les mandatements des dépenses engagées au cours des derniers mois, prévu sur l'exercice 2017 sans attendre le vote du budget primitif du nouvel exercice et propose de reporter les dépenses d'investissement sur l'exercice 2018
Dépenses : 117 000 €
Recettes : 87 000 €
Vote : unanimité

9/ Budget eau – reste à réaliser

Monsieur le Maire rend compte aux membres du Conseil Municipal de la nécessité d'assurer les mandatements des dépenses engagées au cours des derniers mois, prévu sur l'exercice 2017 sans attendre le vote du budget primitif du nouvel exercice et propose de reporter les dépenses d'investissement sur l'exercice 2018
Dépenses : 30 000 €
Recettes : 0 €
Vote : unanimité

10/ Budget commune Vote budget primitif 2018

Monsieur le Maire présente le budget primitif de la commune pour l'exercice 2018. Après explication des différentes imputations, le conseil municipal décide d'adopter le budget primitif de la commune pour l'exercice 2018.
Vote : unanimité

11/ Budget Eau vote budget primitif 2018

Monsieur le Maire présente le budget primitif de l'eau pour l'exercice 2018. Après explication des différentes imputations, le conseil municipal décide d'adopter le budget primitif de l'eau pour l'exercice 2018.
Vote : unanimité

12/ Vote des taux d'imposition 2018

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de fixer les taux des différentes taxes pour l'exercice 2018, compte tenu des montants des transferts de compétences. Il propose de retenir les taux suivants :

- Taxe d'habitation : 23.92 %
 - Taxe foncière bâtie : 27.58 %
 - Taxe foncière non bâtie : 92.55%
- Vote : unanimité

13/ convention cadre CNFPT

Monsieur le Maire rappelle que la convention cadre permet, si besoin, aux agents de suivre des formations payantes en cours d'année. Elle fixe les tarifs de ces formations et il est nécessaire de la renouveler pour l'année 2018

Pour à l'unanimité.

14/ Demande de subvention du Lycée Honoré Romane pour un voyage scolaire

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le lycée Honoré Romane d'Embrun a fait une demande de subvention. Il s'agit d'un voyage en Irlande pour les élèves de première, du 30 mars au 6 avril 2018. Le cout du voyage s'élève à 371€ par élève.

Une partie sera financée par des actions menées par les élèves, une autre par la Maison des Lycéens. Il propose d'octroyer une subvention de 50€ pour l'élève concerné.

Vote : unanimité

15/ Renouvellement convention « Calhaura Soliha »

Monsieur le Maire expose qu'il convient de renouveler, au titre de l'année 2018, la convention avec l'association « Calhaura Soliha » pour la mission « bureau de l'habitat » qui correspond à l'animation de l'opération « façade / toiture ».

Il rappelle que cette opération vise à requalifier le bâti ancien pour offrir un cadre de vie harmonieux aux habitants et aux visiteurs.

Il rappelle que l'équipe en charge de l'opération « façades-toitures » sera également à l'écoute des administrés au sujet des travaux d'amélioration de leur logement.

Vote : unanimité

16/ Contrats d'assurance risques statutaires

Monsieur le Maire rappelle l'objet et le contexte du contrat d'assurance statutaire. Cette garantie permet de couvrir les risques de décès, accident du travail, maladie ordinaire, longue maladie/maladie de longue durée, maternité, paternité, adoption, des agents municipaux selon leurs catégories.

Vote Pour à l'unanimité

Questions diverses

- Projet de fusion avec la commune de Saint Véran : un Audit des 2 communes par un bureau d'études permettrait d'avoir une analyse objective des caractéristiques des deux collectivités.
- Ancienne école de Fontgillarde : des personnes seraient intéressées pour en faire l'acquisition. Le conseil est favorable à cette demande. Une estimation sera demandée aux services des domaines.
- Stade de Slalom : en lien avec l'ESF, le montage du dossier est prévu
- Organisation d'un slalom en nocturne, pour la fin de saison 2018
- Prise de Fonction pour la nouvelle directrice de l'Office du Tourisme
- Avenir des écoles du Queyras : maintien de certains postes si la fusion des écoles dans certaines communes du Queyras est entérinée.
- Pas de l'Ours : la route bouge- fermeture de la route et mise en place de la route de secours
- Régie des remontées mécaniques : le chiffre d'affaire devrait être le même chiffre que l'an dernier

Fin de la séance à 18h30

Le Maire

Francis MARTIN

